

Compte-rendu du conseil de communauté du

15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 15 décembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 08/12/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK (jusqu'à 21 h 15 puis pouvoir à M.BAUDE)

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET (à partir de 18 h 25), Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme LOISEAU), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, M. Anthony DOMINGUES (à partir de 18 h 15)

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 45), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , M. Hugues SAURY , M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 19 h 45)

ORLEANS : M. Olivier CARRE , Mme Béatrice ODUNLAMI (jusqu'à 21 h 00), M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), Mme Martine ARSAC (à partir de 18 h 30), Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON , Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC , Mme Chantal DESCHAMPS (pouvoir à Mme SAUVEGRAIN jusqu'à 18 h 15 puis présente), Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à Mme CHERADAME), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 30), Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 20), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (de 18 h 25 à 21 h00), Mme Marie-Philippe LUBET (de 18 h 25 à 21 h 05), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 21 h 05)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS (jusqu'à 20 h 05)

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 25), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - Tél. 02 38 78 75 75



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 45)
MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : Mme Sophie PALANT donne pouvoir à M. Hugues SAURY , Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI (jusqu'à 21 h 00)
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. David THIBERGE
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE
ORLEANS : M. Thomas RENAULT, M. Michel BRARD, M. Jean-Philippe GRAND

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée **95**
Nombre de délégués en exercice **95**
Quorum **48**

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 1er décembre 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 1^{er} décembre 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 – Vie institutionnelle - Nouvelle gouvernance – Refonte des commissions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la création pour la durée restant à courir du mandat des 5 commissions thématiques permanentes suivantes en lieu et place des 12 commissions existantes:

1. Attractivité et économie
2. Aménagement du territoire
3. Développement durable
4. Territoires et proximité
5. Ressources

- a approuvé les nouvelles dispositions relatives à la conférence des maires,



- a approuvé les domaines d'intervention de chacune des commissions et les règles de composition et de fonctionnement de celles-ci ainsi qu'exposées ci-dessus,

- a décidé de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions pour la tenue des premières réunions des commissions qui suivront la désignation de leurs membres par le conseil de communauté,

- a décidé que les présentes dispositions emportent abrogation à compter de leur date d'entrée en vigueur des dispositions correspondantes du règlement intérieur dans sa partie relative aux commissions et se substituent à celles-ci en tant qu'elles comportent des dispositions nouvelles.

AD 04 - Vie institutionnelle – Transformation en communauté urbaine et en métropole – Modalités d'exercice de la compétence « eau » – Approbation d'une convention de coopération pour l'exercice de la compétence eau potable à passer avec le syndicat intercommunal à vocation unique des Usages.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de coopération à passer avec le syndicat intercommunal à vocation unique des Usages ayant pour objet de confier les missions concourant à l'exercice de la compétence « eau » transférée dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole ;

- a autorisé le président à signer ladite convention ainsi que tous les documents et actes relatifs à la délibération.

AD 05 - Vie institutionnelle – Transformation en communauté urbaine et en métropole – Modalités d'exercice de la compétence « eau » – Approbation d'une convention de coopération pour l'exercice de la compétence eau potable à passer avec le syndicat intercommunal du C3M.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de coopération à passer avec le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du C3M ayant pour objet de confier les missions concourant à l'exercice de la compétence « eau » transférée dans le cadre de la transformation en communauté urbaine puis en métropole ;

- a autorisé le président à signer ladite convention ainsi que tous les documents et actes relatifs à la délibération.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 – Ressources humaines - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2017.

RH 02 – Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le tableau des emplois.

RH 03 - Ressources humaines - Action Sociale - Convention passée avec le comité des œuvres sociales – Prolongation pour l'année 2017 - Approbation d'un avenant n° 3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 3 de prolongation à la convention définissant l'ensemble des relations entre le comité des œuvres sociales et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

- a autorisé M. le Président à signer l'avenant n° 3.



RH 04 - Ressources humaines - Projet de mise en œuvre du service civique dans le cadre de la politique environnementale - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le projet de mise en œuvre du service civique dans le cadre de la politique environnementale au sein de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire,
- a décidé de recourir à deux jeunes sur une période de 12 mois,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à déposer une demande d'agrément auprès de l'agence du service civique,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à signer les contrats d'engagement des jeunes,
- a procédé au versement de leurs rémunérations dans les conditions fixées par la réglementation,

RH 05 - Ressources humaines – Planification et aménagement – Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise ayant pour objet de mettre à disposition Madame Géraldine DUVALLET, à hauteur de 40% de son temps de travail,
- a autorisé le président à signer la convention de mise à disposition.

RH 06 - Ressources humaines - Restauration du personnel - Partenariat avec le Restaurant Inter-Entreprises (R.I.E.) du centre financier de la Poste - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- approuver la convention à passer avec La Poste prévoyant le paiement direct de la participation de la Communauté d'Agglomération Val de Loire aux frais de restauration de son personnel et le versement d'une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 1,56 € par repas, jusqu'à la prochaine révision de la convention ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention,

RH 07 - Ressources humaines - Restauration du personnel - Partenariat avec l'association du R.I.E. Parc Le Clos du Moulin - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association du R.I.E. Parc Le Clos du Moulin prévoyant le paiement direct de la participation de la Communauté d'Agglomération Val de Loire aux frais de restauration de son personnel et le versement d'une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 1,56 € par repas, jusqu'à la prochaine révision de la convention ;
- a autorisé M. le Président à signer la convention ;

RH 08 - Ressources humaines - Restauration du personnel - Partenariat avec l'association du R.I.E. ZAC du Larry - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'association du R.I.E. ZAC du Larry prévoyant le paiement direct de la participation de la Communauté d'Agglomération Val de Loire aux frais de restauration de son personnel et le versement d'une participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 1,56 € par repas, jusqu'à la prochaine révision de la convention ;
- a autorisé M. le Président à signer la convention.



RH 09 - Ressources humaines - Mise à disposition des services techniques et gestion de la propreté des stations de tramway - Renouvellement des conventions - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le renouvellement pour une durée d'un an de la convention de mise à disposition des services techniques et de la convention d'organisation de gestion de la propreté des stations de tramway, lignes A et B.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Exercice 2016 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe pépinières - Décision modificative n° 3. - Approbation.

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget principal, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à -1 749 449 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 534 092 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	339 306,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-1 292 650,00 €	
66 - Charges financières	-100 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	970 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	517 436,00 €	
77 - Produits exceptionnels		534 092,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	534 092,00 €	534 092,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- 534 092 € de recettes et dépenses dans le cadre d'écritures comptables de régularisations de rattachements 2016.

- Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 370 000 € pour la politique de gestion des déchets : ajustement de dépenses liées aux inondations (collecte, transport et traitement des déchets post-crue ; ouvertures complémentaires des déchetteries) et aux nouvelles conditions d'exploitation du centre de tri,
- 100 000 € pour l'ajustement des frais de personnel
- Une diminution de 1 340 000 € de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe transport,
- Une réduction de 100 000 € de charges d'intérêts de la dette,
- Des transferts de crédits entre chapitres budgétaires.

En conséquence, le virement à la section d'investissement est augmenté de 970 000 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à -2 283 541 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	194 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		-3 271 961,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		970 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	-7 128 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	5 333 825,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	18 420,00 €	18 420,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-701 786,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-2 283 541,00 €	-2 283 541,00 €

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- 18 420 € d'opérations d'ordre en recettes et dépenses dans le cadre d'écritures relatives au patrimoine et à l'inventaire de l'Agglomération.

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- 2 301 961 € de restitution de crédits dans le cadre d'opérations non réalisées en 2016.
- Des transferts de crédits entre chapitres budgétaires pour 6 071 194 €.

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 970 000 € et l'emprunt d'équilibre 2016 est réduit de 3 271 961 €.

2 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Assainissement, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 29 321 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 29 321 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €	
66 - Charges financières	-30 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	29 321,00 €	
77 - Produits exceptionnels		29 321,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 321,00 €	29 321,00 €

Sont inscrits en recettes et dépenses de fonctionnement 29 321 € dans le cadre d'écritures comptables de régularisations de rattachements 2016 ainsi qu'un complément de 30 000 € dans le cadre d'ajustement des frais de personnel et d'une réduction de 30 000 € de charges d'intérêts de la dette.



3 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Transports, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 194 593 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 11 451 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 451,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 451,00 €
011 - Charges à caractère général	-50 000,00 €	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		-2 340 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	-870 000,00 €	
042 - Opération ordre transfert entre sections	920 000,00 €	
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		2 340 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 451,00 €	11 451,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- 2 340 000 € d'augmentation du produit de versement transport attendu sur 2016,
- 1 000 000 € de diminution de la compensation Etat au titre de la réforme du versement transport,
- la diminution de 1 340 000 € de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe transport,
- 11 451 € en recettes et dépenses dans le cadre d'écritures comptables de régularisations de rattachements 2016.

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 50 000 € d'annulation de crédits non réalisés sur 2016
- 920 000 € au titre d'écritures comptables d'amortissement.

En conséquence, le virement à la section d'investissement est en baisse de 870 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 183 142 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 510 050,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-650 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-872 858,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		-870 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-62 808,00 €
040 - Opération ordre transfert entre sections		920 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 706 000,00 €	2 706 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 183 142,00 €	1 183 142,00 €

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- 920 000 € au titre d'écritures comptables d'amortissement,
- 62 808 € de réduction de subvention FEDER.

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- 1 522 858 € de restitution de crédits dans le cadre d'opérations non réalisées en 2016,



Sont inscrits 2 706 000 € en recettes et dépenses au titre d'écritures comptables d'inventaire, Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est diminué de 870 000 € et l'emprunt d'équilibre 2016 est réduit de 1 510 050 €.

4 – a approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Pépinières, pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 69 700 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 34 850 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	34 850,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section		34 850,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 850,00 €	34 850,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement 34 850 € d'écritures comptables d'amortissement. Sont inscrits en dépenses de fonctionnement 34 850 € d'augmentation du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 34 850 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		34 850,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	34 850,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	34 850,00 €	34 850,00 €

Sont inscrits en dépenses d'investissement 34 850 € d'écritures comptables d'amortissement. Sont inscrits en recettes d'investissement 34 850 € d'augmentation du virement de la section de fonctionnement.

FMG 02 - Finances - Budget primitif 2017 - Création du budget annexe « Eau » - Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé de la création à compter du 1^{er} janvier 2017 du budget annexe de type M49 intitulé « Eau ».
- a fixé le seuil de rattachement des dépenses et recettes de fonctionnement à 1500 € HT.

FMG 03 - Finances - Budgets M49 - Fixation des modes et des durées d'amortissements - Approbation.

Le Conseil de communauté :

- a fixé les durées et modes d'amortissement pour les immobilisations des budgets M 49,
- a décidé d'établir le seuil des biens à amortir en une année à 762,25 €.



FMG 04 - Finances - Budget primitif 2017 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé le budget principal,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	50 620 061 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 676 191 €		
013 - Atténuations de charges		137 400 €	
014 - Atténuations de produits	63 087 061 €		
023 - Virement à la section d'investissement	32 911 329 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	11 040 882 €	209 160 €	
65 - Autres charges de gestion courante	43 398 678 €		
66 - Charges financières	3 310 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	121 900 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		12 240 949 €	
73 - Impôts et taxes		153 887 104 €	
74 - Dotations, subventions et participations		50 851 560 €	
75 - Autres produits de gestion courante		3 347 929 €	
77 - Produits exceptionnels		492 000 €	
TOTAL	221 166 102 €	221 166 102 €	



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section de fonctionnement		32 911 329 €	
024 - Produit des cessions		590 000 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	209 160 €	11 040 882 €	
041 - Opérations patrimoniales	315 000 €	315 000 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	9 936 774 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		7 399 400 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 810 000 €	55 144 565 €	
204 - Subventions d'équipement versées	7 319 000 €		
20 - Immobilisations incorporelles	3 917 885 €	55 100 €	
21 - Immobilisations corporelles	11 050 844 €		
23 - Immobilisations en cours	107 483 813 €	34 414 112 €	
26 - Participations et créances rattachées à	180 000 €		
27 - Autres immobilisations financières	1 516 460 €		
45x - Opération pour compte de tiers	1 892 589 €	1 892 589 €	
TOTAL	153 699 751 €	153 699 751 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 55 044 565,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 32 911 329,00 €.

2 – a approuvé le budget annexe de l'Assainissement,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	8 005 461 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 945 665 €		
014 - Atténuation de produits	900 000 €		
023 - Virement à la section d'investissement	6 153 294 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	7 000 000 €	1 221 780 €	
65 - Autres charges de gestion courante	754 310 €		
66 - Charges financières	590 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	334 150 €		
68 - Dot. Aux amort. et provisions	40 000 €		
70 - Produits des servises du domaine		26 347 100 €	
74 - Subventions d'exploitation		134 000 €	
77 - Produits exceptionnels		20 000 €	
TOTAL	27 722 880 €	27 722 880 €	



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section d exploitation		6 153 294 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 221 780 €	7 000 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000 €	1 023 242 €	
20 - Immobilisations incorporelles	260 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	3 994 756 €		
23 - Immobilisations en cours	6 200 000 €		
TOTAL	14 176 536 €	14 176 536 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 023 242,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 6 153 294,00 €.

3 – a approuvé le budget annexe Transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	3 454 868 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 692 194 €		
013 - Atténuation de charges		2 000 €	
014 - Atténuation de produits	250 000 €		
023 - Virement à la section d investissement	19 242 275 €		
65 - Autres charges de gestion courantes	51 320 773 €		
66 - Charges financières	5 895 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	130 000 €		
70 - Produits des services du domaine		2 700 €	
73 - Produits issus de la fiscalité		56 500 000 €	
74 - Subventions d'exploitation		23 851 810 €	
75 - Autres produits de gestion courante		1 611 600 €	
77 - Produits exceptionnels		17 000 €	
TOTAL	81 985 110 €	81 985 110 €	



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section d exploitation		19 242 275 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		545 000 €	
13 - Subventions d'investissements		1 250 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 150 000 €	13 572 125 €	
20 - Immobilisations incorporelles	104 500 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 758 300 €		
23 - Immobilisations en cours	13 596 600 €		
TOTAL	34 609 400 €	34 609 400 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 13 572 125,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 19 242 275,00 €.

4 – a approuvé le budget annexe du Parc Technologique Orléans-Charbonnière,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 411 000 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 961 000 €	2 922 000 €	
043 - Opérations ordre section fonctionnement	50 000 €	50 000 €	
66 - Charges financières	50 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		500 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €	
TOTAL	3 477 000 €	3 477 000 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations ordre transfert entre section	2 922 000 €	1 961 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	450 000 €	1 411 000 €	
TOTAL	3 372 000 €	3 372 000 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 411 000,00 €.



5 – a approuvé le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis, arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	426 831 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 513 812 €		
013 - Atténuations de charges		15 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	28 016 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	75 480 €	36 455 €	
65 - Autres charges de gestion courante	190 250 €		
66 - Charges financières	15 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	16 800 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		73 100 €	
73 - Impôts et taxes		500 000 €	
74 - Dotations, subventions et participations		2 622 714 €	
75 - Autres produits de gestion courante		13 920 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €	
TOTAL	3 266 189 €	3 266 189 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section de fonctionnement		28 016 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	36 455 €	75 480 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 000 €	
13 - Subventions d'investissement reçues		55 750 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	63 000 €	34 209 €	
20 - Immobilisations incorporelles	3 800 €		
21 - Immobilisations corporelles	99 200 €		
TOTAL	202 455 €	202 455 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 34 209,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 28 016,00 €.



6 – a approuvé le budget annexe du Crématorium,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	197 904 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	371 228 €		
023 - Virement à la section d investissement	130 738 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	132 040 €		
65 - Autres charges de gestion courante	29 090 €		
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €		
70 - Produits des services du domaine		861 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €	
TOTAL	866 000 €	866 000 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section d exploitation		130 738 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		132 040 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		890 222 €	
20 - Immobilisations incorporelles	3 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	50 000 €		
23 - Immobilisations en cours	1 100 000 €		
TOTAL	1 153 000 €	1 153 000 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 890 222,00€,
- un virement de la section d'exploitation de 130 738,00 €.



7 – a approuvé le budget annexe Pépinières,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	1 043 333 €		
023 - Virement à la section d'investissement	269 687 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	607 723 €	220 513 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 000 €		
66 - Charges financières	180 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	6 000 €		
70 - Produits des services, du domaine et ven		223 274 €	
74 - Dotations, subventions et participations		1 200 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante		461 456 €	
77 - Produits exceptionnels		3 500 €	
TOTAL	2 108 743 €	2 108 743 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section de fonctionnement		269 687 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	220 513 €	607 723 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	670 000 €	6 003 103 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 990 000 €		
23 - Immobilisations en cours	4 000 000 €		
27 - Autres immobilisations financières	5 000 €	5 000 €	
TOTAL	6 885 513 €	6 885 513 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 983 103,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 269 687,00 €.



8 – a approuvé le budget annexe Parkings,
arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	110 464 €		
023 - Virement à la section d investissement	953 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	421 583 €	368 500 €	
65 - Autres charges de gestion courante	335 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	500 €		
75 - Autres produits de gestion courante		499 500 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €	
TOTAL	868 500 €	868 500 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section d exploitation		953 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	368 500 €	421 583 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		45 964 €	
21 - Immobilisations corporelles	100 000 €		
TOTAL	468 500 €	468 500 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 45 964,00 €,
- un virement de la section d'exploitation de 953,00 €.

9 – a approuvé le budget annexe du Port fluvial,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	62 873 €		
023 - Virement à la section d'investissement	118 940 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	18 060 €		
65 - Autres charges de gestion courante	12 000 €		
66 - Charges financières	120 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	500 €		
74 - Dotations, subventions et participations		331 873 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €	
TOTAL	332 373 €	332 373 €	



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section de fonctionnement		118 940 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		18 060 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 000 €	73 500 €	
21 - Immobilisations corporelles	86 500 €		
TOTAL	210 500 €	210 500 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 73 500,00 €,
- un virement de la section de fonctionnement de 118 940,00 €.

10 – a approuvé le budget annexe du Marché de gros,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	12 717 €		
023 - Virement à la section d investissement	7 113 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	22 120 €	25 450 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €		
75 - Autres produits de gestion courante		16 500 €	
77 - Produits exceptionnels		500 €	
TOTAL	42 450 €	42 450 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - Virement de la section d exploitation		7 113 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	25 450 €	22 120 €	
21 - Immobilisations corporelles	2 000 €		
23 - Immobilisations en cours	1 783 €		
TOTAL	29 233 €	29 233 €	

équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 7 113,00 €.



11 – a approuvé le budget annexe des ZAC en régie,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	70 000 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	140 000 €	140 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes		70 000 €	
TOTAL	210 000 €	210 000 €	

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations ordre transfert entre section	140 000 €	140 000 €	
TOTAL	140 000 €	140 000 €	

12 – a approuvé le budget annexe de l'Eau

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - Charges à caractère général	4 500 000 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000 €		
014 - Atténuation de produits	1 500 000 €		
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 630 000 €	200 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	265 000 €		
66 - Charges financières	450 000 €		
67 - Charges exceptionnelles	150 000 €		
70 - Produits des services du domaine		10 700 000 €	
74 - Subventions d'exploitation		25 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante		35 000 €	
77 - Produits exceptionnels		35 000 €	
TOTAL	10 995 000 €	10 995 000 €	



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - Opérations ordre transfert entre section	200 000 €	2 630 000 €	
13 - Subventions d'investissement		450 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	4 770 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	2 150 000 €		
23 - Immobilisations en cours	4 500 000 €		
TOTAL	7 850 000 €	7 850 000 €	

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 4 770 000,00 €

FMG 05 - Finances - Budget primitif 2017 - Versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

- pour le budget annexe Transports

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Transports à 21 500 000 € au titre de l'année 2017,

- pour le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis à 900 000 €, au titre de l'année 2017,

- pour le budget annexe Pépinières

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Pépinières à 1 200 000 €, au titre de l'année 2017,

- pour le budget annexe Port fluvial

- a fixé le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Port fluvial à 331 873 €, au titre de l'année 2017,

FMG 06 - Finances - Budget primitif 2017 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la contribution à verser par le budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à 200 000 € au titre de l'année 2017,

FMG 07 - Finances – Eau potable - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif eau potable conformément aux tarifs décidé par les communes et/ou tel que prévu aux contrats de délégation de service public,

- a décidé d'inscrire la recette correspondante au budget annexe eau potable.



FMG 08 - Finances - Assainissement - Redevance d'assainissement - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif de la redevance assainissement à 16,18 € HT pour la part fixe et 1,86 € HT le m³ pour la part variable à compter du 1^{er} janvier 2017, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur,
- a décidé de l'application du nouveau tarif annuel de la part fixe aux factures d'assainissement émises à compter 1^{er} janvier 2017, la part fixe étant facturée d'avance et non remboursable.

FMG 09 - Finances - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides, des boues liquides et des lixiviats par les stations d'épuration - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif communautaire pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration comme suit :

Traitement des apports extérieurs en station d'épuration	Tarif 2017 HT/tonne à compter du 01/01/2017
Traitement des matières de vidange	24,48 €
Traitement des lixiviats	15,30 €
Traitement des matières sableuses	69,37 €
Traitement des boues liquides	42,84 €
Traitement des graisses liquides	67,33 €

- a précisé le cadre d'application du tarif de traitement des boues liquides à toutes les entreprises rejetant leurs effluents dans le réseau eaux usées de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire avec un niveau de rejet supérieur aux caractéristiques suivantes :

DCO : 90 mg/L
DBO5 : 25 mg/L
MES : 30 mg/L
NGL : 10 mg/L
PT : 10 mg/L

- décider de l'application de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2017.



FMG 10 - Finances - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif communautaire des prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers comme suit :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h (hors astreinte)	
	Tarif HT 2017 applicable au 01/01/2017
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	223,07 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	111,53 €

Du lundi au vendredi de 17h à 7h30 (astreinte)	
	Tarif HT 2017 applicable au 01/01/2017
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	278,82 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	139,42 €

Week-end et jours fériés	
	Tarif HT 2017 applicable au 01/01/2017
1 ^{ère} heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	278,82 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	139,42 €

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur

- a décidé de son application à compter du 1^{er} janvier 2017,

FMG 11 - Finances - Gestion des Déchets - Unité de traitement des ordures ménagères et centre de tri - Traitement des déchets - Tarifs 2017 - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif commercial 2017 lié au traitement des déchets d'activités économiques des sociétés par l'usine d'incinération de l'UTOM à 75 € HT / tonne ;

- a complété le tarif commercial de l'incinération par le montant de la TGAP ;

- a fixé la quantité minimale à facturer à une tonne ;

FMG 12 - Finances - Gestion des déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Tarif pour 2017 - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé les tarifs 2017 relatifs à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :



CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	TARIFICATION 2017
Cartons	5 m ³ / apport	0,00 €
Métaux		0,00 €
Non valorisés		31,50 €
Incinérables		19,50 €
Inertes (gravats)		16,50 €
Bois		13,50 €
Végétaux		10,50 €
Souches (0,15<Ø<1 m)		15,00 €
DEEE		
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €
GEM Froid ⁽¹⁾	> 2 unités / an ⁽⁴⁾	13,00 €
GEM non froid ⁽²⁾		6,00 €
Ecrans		8,00 €
PAM ⁽³⁾		3,00 €
Papiers, Corps creux, piles, verre, Palettes ⁽⁵⁾ , batteries, huiles moteur, lampes	Petite quantité	GRATUIT
Déchets toxiques		Coût HT €/kg
Acides	50 kg / apport	1,50 €
Bases		1,50 €
Solvants liquides		0,97 €
Solides pâteux		0,84 €
Aérosols		1,59 €
Combustibles		2,02 €
Produits de laboratoire		1,85 €
Produits mercuriels		8,98 €
Produits phytosanitaires		2,26 €
Autres Produits identifiés		1,50 €
Produits non identifiés		3,48 €
Filtres à huile minérale		0,54 €
Huiles de friture		0,00 €
Radiographie		unité
		Coût HT €/m³
Si déchets non triés		36,00 €

Arrêt de la filière Plâtre sur les déchetteries de l'Agglo

La TVA s'applique en sus au taux en vigueur.

FMG 13 - Finances - Gestion des Déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Tarifs pour 2017 - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

A. TARIF DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

Pour chaque enlèvement, le tarif de collecte est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	2,56 €
Pour un conteneur de 240 litres	5,09 €
Pour un conteneur de 340 litres	7,00 €
Pour un conteneur de 660 litres	14,03 €
Pour un conteneur de 750 litres	16,54 €



Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,54 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,10 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,09 €

B. TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES

Pour chaque enlèvement, le tarif de traitement est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	1,97 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	3,92 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	5,56 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	10,79 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	12,29 € / conteneur enlevé

C. TARIF DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES ECOLES PUBLIQUES

Pour chaque commune, le tarif est de 300 € par classe.

- a fixé les tarifs de prestation pour compte de tiers comme suit :

A. PRESTATION INTEGREE A UN CIRCUIT DE COLLECTE

Prestation de collecte en porte à porte et traitement – Flux Déchets ménagers

Pour un conteneur de 120 litres	4,54 €
Pour un conteneur de 240 litres	9,00 €
Pour un conteneur de 340 litres	12,56 €
Pour un conteneur de 660 litres	24,84 €
Pour un conteneur de 750 litres	27,77 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	24,84 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	20,40 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	17,45 €

Prestation de collecte et traitement des déchets sélectifs

Pour un conteneur de 120 litres	4,07 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	8,12 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	11,30 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	22,35 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	22,35 € / conteneur enlevé



B. PRESTATION REALISEE EN DEHORS D'UN CIRCUIT DE COLLECTE

Prestation de collecte en porte à porte

Coût horaire : 133.14 €

Prestation de collecte de caissons de 7 à 20 m3

Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets à valoriser	48,38 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets incinérables	24,30 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets inertes (CET classe 3)	29,32 €/tonne

Déclassement d'un caisson incinérable en déchets non valorisés	33,71 €/tonne
Déclassement des déchets inertes en déchets à valoriser	13,90 €/tonne

Prestation de collecte et de traitement d'un point d'apport volontaire (PAV) pollué par un dépôt inadapté

Forfait par PAV comprenant le coût humain / matériel, et le coût de tri / traitement : 273.6 €.

Prestation de collecte et de traitement d'un dépôt sauvage

Forfait d'enlèvement (1 sac) : 83.31 €

Au-delà d'un sac, enlèvement : 92.73 €/m3 ; traitement : 31.5 €/m3

Autres moyens mobilisables :

Camions Poids lourd avec chauffeur : 138.40 €/h

Fourgon avec chauffeur : 58.43 €/h

Intervention agent technique : 42.07 €/h

Prestation de traitement :

75 €/tonne + TGAP

- fixer les tarifs de prestations réalisées dans le cadre de manifestations comme suit :

Coût horaire : 133.14 €

C-PRESTATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS

Bacs non lavés= 42.07 € / tranche de 5 bacs.

Refacturation des bacs et/ou corbeilles non restitués :

	2017
Bac roulant 120 à 140 litres	23,72 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	26,32 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	117,31 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	57,10 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure	59,13 €/bac mis à disposition



automatique, verre	
Bac roulant 340 litres	53,62 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres multimatériaux	70,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	154,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	157,12 €/bac mis à disposition
Double corbeilles	214,11 €/double corbeille mise à disposition

- a fixé le tarif de la politique de gestion des bacs à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

	2017
Bac roulant 120 à 140 litres	23,72 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	26,32 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	117,31 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	57,10 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	59,13 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres	53,62 €/bac mis à disposition
Bac roulant 340 litres multimatériaux	70,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	154,68 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	157,12 €/bac mis à disposition
Double corbeilles	214,11 €/double corbeille mise à disposition
Colonne d'apport volontaire mobile – flux verre	1 051,72 €/colonne mise à disposition

FMG 14 - Finances - Aménagement économique – Pépinières d'entreprises et LAB'O – Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs de location et de services de base au sein des pépinières d'entreprises de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Olivet et de l'incubateur Le Lab'O, applicables à compter du 1er janvier 2017

FMG 15 - Finances - Espace cinéraire - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, ci-dessous :

A) **Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir**..... 33 €

- exonération de la redevance pour les enfants mort-nés

B) **Concessions du champ d'urnes**

Durée des concessions	Tarif champ d'urnes 2017
6 ans	238 €
10 ans	398 €
15 ans	597 €
30 ans	1 194 €



C) Concessions de cases de columbarium

Durée des concessions	Tarif case de columbarium 2017
6 ans	514 €
10 ans	855 €
15 ans	1 284 €
30 ans	2 569 €

D) Changement d'emplacement de concessions..... 17 €

FMG 16 - Finances - Crématorium - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le tarif hors taxes des prestations du centre funéraire indiqué ci-dessous et applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, étant précisé que la TVA (20 %) s'applique en sus du tarif :

CREMATORIUM - TARIF H.T.	2017
. Redevance de crémation comprenant le personnel d'accueil la manutention du cercueil, le recueillement, la crémation et la remise de l'urne service extérieur : livre du souvenir	476.56 €
. Redevance crémation corps enfants moins de 12 ans	237.80 €
. Redevance crémation restes mortels suite à exhumation décès de plus de 5 ans	237.80 €
. Redevance de crémation restes mortels (ossements en provenance des ossuaires)	476.56 €
. Redevance incinération membres personnes amputées livrés par le CHR (par incinération)	73.25 €
. Fourniture d'une urne standard	41.84 €
. Fourniture d'un reliquaire	23.78 €

T.V.A. en sus au taux en vigueur

FUNERARIUM - TARIF H.T.	2017
. Chambre froide - dépôt de corps sans mise en bière (forfait 3 jours)	252.08 €
. Supplément au-delà des trois jours : par demi-journée	19.01 €
. Dépôt de corps sans mise en bière (moins de 36 h.)	125.55 €

T.V.A. en sus au taux en vigueur

FMG 17 - Finances - Port d'Orléans - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs applicables aux usagers du port d'Orléans à compter du 1^{er} janvier 2017 tels qu'annexés à la délibération.



FMG 18 - Finances - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Service public du marché de gros alimentaire - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les tarifs des prestations de location d'emplacements suivants du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin à compter du 1er janvier 2017 :

TARIFS PROPOSÉS en HT

Zone Magasin	Rappel Tarifs 1.01.16	Tarifs 1.01.17	remarques
Emplacement 10 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 30 à 35 et 37 à 41</i>	792.65	800,58	
Emplacement 5 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 27, 28, 29, 36, 42</i>	396.32	400.28	
Emplacement 5 m ² au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 27, 28, 29, 36, 42</i>	245	247.45	
Petits Espaces (1 à 2 m ²) à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° A, B, C, D</i>	262.20	264.82	
Petits Espaces (1 à 2 m ²) au semestre en HT <i>Emplacement dédié dans le magasin (sans place fixe)</i>	155	156.55	
Petits Espaces (1 à 2 m ²) au trimestre en HT <i>Emplacement dédié dans le magasin (sans place fixe)</i>	95	95.95	
Carreau			
Emplacement de 12 m ² + camion à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 1 à 9</i>	770.73	778.44	
Emplacement de 5 m ² à l'année en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	330.32	333.62	
Emplacement de 5 m ² au semestre en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	220.21	222.41	
Emplacement de 5 m ² au trimestre en HT <i>Emplacements fixes n° 10 à 26</i>	-	170	Nouveau tarif 2017

FMG 19 - Finances - Passages souterrains sous-voirie - Redevance d'occupation du domaine public - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté a fixé le tarif de redevance pour occupation privative du domaine public routier communautaire relative aux passages souterrains sous voirie à 12,60 € par m² de passage souterrain à compter du 1^{er} janvier 2017.

FMG 20 - Finances - Gens du voyage - Aires d'accueil des gens du voyage - Occupation des aires - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2017 tels qu'exposés ci-après :

TARIF PAR EMBLACEMENT ET PAR JOUR	Propositions 2017
Emplacement ménage	2,52
Emplacement ménage + 65 ans	1,26
TARIF DES SERVICES PROPOSES	
Participation aux consommations électriques (par KW)	0,15
Participation aux consommations en eau (par m ³)	4,10
Changement d'emplacement	11,61
Photocopies	0,19
Intervention débouchage des sanitaires	41,83



Intervention lavage des poubelles	10,46
Machine à laver (par jeton)	4,20
Sèche-linge (pour 2 jetons)	2,32
Location de la salle pour festivités ou événements familiaux	15,15
Cautions salle	50,00
Garantie financière (accès à l'aire)	150,00

FMG 21 - Moyens généraux - Badges d'accès aux bâtiments - Clés électroniques - Badges de paiement aux distributeurs de boissons - Remboursement en cas de perte, vol ou détérioration - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé comme suit le tarif 2017 de remplacement des badges d'accès aux bâtiments, des clés électroniques et des badges relatifs aux distributeurs de boissons :

Sites – Tarifs TTC	2017
<u>Espace Saint-Marc</u>	
Clé électronique	75.96
Badge accès bâtiment	14.98
Emetteur parking	62.35
Badge alarme	14.98
<u>Centre bus – Qualiprox/Police des Transports</u>	
Clé électronique	75.96
Badge alarme	14.98
<u>T.G.V. Orléans</u>	
Clé électronique	75.96
Badge alarme	14.98
<u>T.G.V. Chécy – Fleury – Ingré - Saran</u>	
Clé électronique	75.96
<u>Centre funéraire</u>	
Badge alarme	14.98
<u>DGD - Hatton</u>	
Clé électronique	75.96
Badge alarme	14.98
<u>DGD - Saran</u>	
Clé électronique	75.96
Badge alarme	14.98
<u>Assainissement - La Chapelle</u>	
Clé électronique	75.96
Badge alarme	14.98
<u>Assainissement – STEP Orléans</u>	
Badge alarme	14.98
Carte sans contact multisupport – multisite	6



FMG 22 - Reprographie de documents communautaires - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté :

- a fixé comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	2017
- Photocopie A4 noir et blanc :	0,18
- Photocopie A4 couleur :	0,47
- Photocopie A3 noir et blanc :	0,30
- Photocopie A3 couleur :	0,59
- Divers documents d'orientation ou d'études	29,38
- CD ROM :	2,75

- a décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération ;

FMG 23 - Garage - Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2017.

Le conseil de communauté a fixé le tarif 2017 de l'heure d'intervention du garage à un montant de 42,00 €:

FMG 24 - Finances - Budget principal et budgets annexes - Renouvellement des adhésions aux associations - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a confirmé l'adhésion de communauté d'agglomération aux associations,

- a autorisé le versement des cotisations au titre de l'exercice 2017,

FMG 25 - Finances – Transfert des prêts de la compétence Eau Potable dans le cadre de la transformation de la Communauté d'Agglomération Orléans de Val de Loire en Communauté Urbaine.

Le conseil de communauté :

- a acté le transfert des emprunts relatifs à la compétence eau potable,

- a autorisé le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de compétences pour les emprunts concernés.

FMG 26 - Systèmes d'information – Dispositif des biens partagés appliqué aux logiciels – Approbation du règlement-cadre de mise à disposition.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le règlement-cadre de mise à disposition de logiciels et ses annexes, selon le dispositif des biens partagés ;

- a abrogé la délibération n° 4747 du conseil de communauté en date du 20 février 2014 approuvant le précédent règlement-cadre de mise à disposition de logiciels ;



FMG 27 - Systèmes d'information – Mutualisation des systèmes d'information – Approbation des modalités de calcul des biens partagés et d'accès à l'infrastructure mutualisée.

Le conseil de communauté a approuvé les modalités de calcul des biens partagés.

FMG 28 - Moyens généraux - Achats - Convention de groupement de commandes sur plusieurs familles d'achats - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes ainsi que les familles d'achats entrant dans son champ d'application,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes,

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables – Prévention des inondations – Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Etat.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'Etat, définissant les modalités selon lesquelles la communauté d'agglomération est associée à la mise en œuvre du contrat de plan interrégional Loire 2015-2020, dans le cadre spécifique du projet global de fiabilisation de la levée du Val d'Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TD 02 - Territoires durables – Prévention des inondations - Mise en œuvre opérationnelle du projet global de fiabilisation de la levée du Val d'Orléans - Approbation d'une convention d'attribution de subvention à passer avec l'Etat au titre de la phase 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention particulière à passer avec l'Etat, pour la mise en œuvre du programme technique de l'exercice 2017 du projet global de fiabilisation de la levée du Val d'Orléans ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;

TD 03 - Action foncière – Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle – Axe « Extension urbaine – 1/4 Nord-Ouest » – Approbation d'un avenant n°1 à la convention de portage foncier à passer avec l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France pour l'acquisition de biens non bâtis appartenant aux consorts POPELIN.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n°1 à la convention de portage foncier à passer avec l'Établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France pour l'acquisition de biens non bâtis, libres d'occupations, cadastrés section AE numéros 268, 269 et 282 sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, d'une contenance totale de 944 m², appartenant aux consorts POPELIN et modifiant la durée de portage de quatre à huit années prévue dans la convention de portage foncier initiale, sans en modifier les autres dispositions,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention de portage foncier.



MOBILITE

MOB 01 - Mobilité – Délégation de service public des transports urbains - Convention passée avec la société KEOLIS - Passation d'un avenant n° 6.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 6 relatif à la modification de certains articles de la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains, pour tenir compte des travaux et opérations menés sur les années 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant.

MOB 02 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Dessertes événementielles pour l'année 2017 – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les renforts d'offre de transports collectifs pour les dessertes événementielles Fêtes de Jeanne d'Arc, Fête de la musique et Festival de Loire organisées par la Ville d'Orléans, pour un montant maximum de 100 000 € TTC, au titre de l'année 2017.

MOB 03 - Mobilité - Mise en accessibilité de la voirie communale pour les usagers handicapés ou à mobilité réduite des transports collectifs urbains - Commune d'Olivet – Arrêts « Eglise St Martin » - Attribution d'un fonds de concours.

Le conseil de communauté a attribué à la commune d'Olivet un fonds de concours à hauteur de 3 000 € au titre de l'aménagement des arrêts de bus « Eglise St Martin » ;

MOB 04 - Mobilité - Mise en accessibilité de la voirie communale pour les usagers handicapés ou à mobilité réduite des transports collectifs urbains - Commune de Fleury-les-Aubrais – Arrêts « Louis de Funès » - Attribution d'un fonds de concours.

Le conseil de communauté a attribué à la commune de Fleury-les-Aubrais un fonds de concours à hauteur de 3 000 € au titre de l'aménagement des arrêts de bus « Louis de Funès » ;

MOB 05 - Mobilité - Convention-type intercommunale de coordination de la police Municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention intercommunale de coordination de la police municipale intercommunale et des forces de sécurité de l'Etat, à passer avec la Préfecture du Loiret, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, la Chapelle-St-Mesmin, Checy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Semoy ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement – Programme Local de l'Habitat action 17 – Conférence intercommunale du logement – Création, composition et règlement intérieur - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de la mise en place d'une conférence intercommunale du logement sur le territoire de la communauté d'agglomération,

- a approuvé la composition de la conférence intercommunale du logement,

- a approuvé le projet de règlement intérieur,

- a autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.



VH 02 - Renouveau urbain - Communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle - quartiers de l'Argonne, de La Source et des Chaises – Approbation du protocole de préfiguration à passer avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) l'Etat, la Ville d'Orléans, la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les bailleurs sociaux présents sur les 3 quartiers.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le protocole de préfiguration à passer avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) l'Etat, la ville d'Orléans, la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Les Résidences de l'Orléanais, Vallogis, Pierres & Lumières, LogemLoiret, Immobilière Centre Loire et Nouveau Logis Centre Limousin ayant pour objet de financer le programme d'études et des moyens d'ingénierie, permettant la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation sur les quartiers de l'Argonne, de la Source et des Chaises,

- a autorisé Monsieur le Président à signer le dit protocole de préfiguration, ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre,

VH 03 - Renouveau urbain - Quartiers prioritaires - Commune de Saint-Jean-de-Braye – Quartier du Pont Bordeau – Approbation d'une convention partenariale à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, la société anonyme HLM Immobilière Centre Loire, la société anonyme HLM Nouveau Logis Centre-Limousin et la société anonyme HLM Scalis.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention partenariale à passer avec la Ville de Saint-Jean-de-Braye, la SA HLM Immobilière Centre Loire, la SA HLM Nouveau Logis Centre-Limousin et la SA HLM Scalis, ayant pour objet de préciser les actions menées dans le quartier du Pont Bordeau et la contribution des différents partenaires,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VH 04 - Renouveau urbain - Commune d'Orléans – Quartier prioritaire de l'Argonne – Opérations de réhabilitations et de résidentialisation – Attribution d'une subvention – Approbation de quatre conventions à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de 240 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la résidentialisation des 80 logements de Croix Feuillatré,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de 120 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la résidentialisation de 40 logements de Nécotin,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de 437 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la résidentialisation des 110 logements de Saint Marc,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de 200 000 € aux Résidences de l'Orléanais pour la réhabilitation des 40 logements de Léo Delibes,

- a approuvé les conventions de cofinancement à passer avec Les Résidences de l'Orléanais ayant pour objet de soutenir les opérations de réhabilitations et de résidentialisation sur le quartier prioritaire de l'Argonne,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



VH 05 - Habitat-Logement – Quartiers prioritaires - Communes de Fleury-les-Aubrais et Orléans - Approbation de conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux concernés (ICF Atlantique, Immobilière Centre Loire, LogemLoiret, Les Résidences de l'Orléanais et Vallogis, France Loire, Nouveau Logis Centre Limousin et Pierres et Lumières).

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre ICF Atlantique, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier du Clos de la Grande Salle,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Immobilière Centre Loire, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers des Andrillons-Ormes du mail, du Clos de la Grande Salle et de Lignerolles,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Logem Loiret, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de Lignerolles et des Andrillons Ormes du mail,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre France Loire, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de l'Argonne,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Immobilière Centre Loire, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Logem Loiret, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Nouveau Logis Centre Limousin, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Pierres et Lumières, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Les Résidences de l'Orléanais, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de La Source et Dauphine,

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Vallogis, la commune d'Orléans, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de la Source et des Blossières,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.



VH 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat - Enveloppes financières et objectifs 2016 - Approbation d'un avenant n°2016-02 (avenant de fin de gestion)

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2016- 02 «avenant de fin de gestion» à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat fixant les objectifs et droits à engagement définitifs (enveloppes financières) pour l'année 2016 pour le parc public,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques grandes entreprises , innovation - Approbation du règlement du Fonds d'investissement Régional de développement " Loire Valley Invest " - Souscription au Fonds professionnel de capital investissement " Loire Valley Invest ".

Le conseil de communauté :

- a approuvé le règlement du fonds d'investissement régional de développement, intitulé « Loire Valley Invest » ;
- a approuvé la souscription de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à ce fonds d'investissement, à hauteur de 2 000 000 €, soit 2000 parts d'une valeur de 1000 € chacune ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer tous documents afférent à cette opération ;
- a approuvé la libération du 1^{er} appel de fonds (« libération initiale »), pour un montant de 500 000 €, soit 25% de la valeur d'origine, conformément aux termes du règlement, ainsi que les libérations successives (« appels de fonds »), sur demande de la société de gestion et conformément aux termes du règlement ;

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Soutien au programme d'accélération des entreprises – Attribution d'une subvention – Convention à passer avec Orléans Val de Loire Technopole.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention ayant pour objet le versement à l'association Orléans Val de Loire Technopole d'une subvention pour un montant de 50 000 euros au titre de sa contribution au financement du programme d'accélération dédié aux entreprises en cours de création ou de développement,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique – Gestion et animation des pépinières d'entreprises – Marché public de service n° 2011-101 passé avec l'association Orléans pépinières – Rapport d'activité 2015 – Information.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2015 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie - Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Projet Glycoskin1 - Convention d'attribution d'une subvention passée avec l'entreprise GLYcoDiag et la région Centre-Val de Loire- Prolongation-Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n°1 à la convention susvisée à passer avec la société GLYcoDiag ainsi que la région Centre-Val de Loire et ayant pour objet la prolongation de la durée du programme de recherche d'une année supplémentaire,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ESRT 02 - Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologie – Développement des capacités expérimentales du BRGM – Approbation d'une convention - cadre à passer avec la région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et le BRGM - Attribution de subventions d'investissement.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention cadre à passer avec le BRGM, la région Centre-Val de Loire et le département du Loiret ayant pour objet le soutien au BRGM pour le développement de deux plateformes axées sur l'environnement, l'économie circulaire et la transition énergétique;
- a délégué M. le Président pour signer ladite convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Bilan de la rentrée 2016 - Information.

Le conseil de communauté a pris acte de la situation des effectifs du centre de formation d'apprentis à la rentrée 2016.

EMP 02 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Projet d'établissement pour l'année 2017 - Information.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du projet d'établissement du CFA pour l'année 2017,
- a pris acte du projet apprentis-citoyens élaboré par le CFA pour l'année 2017.

EMP 03 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Plan d'équipement 2017 - Subvention de la région Centre-Val de Loire - Information.

Le conseil de communauté a pris acte du plan d'équipement 2017 proposé par le CFA de l'Agglomération Orléanaise, sur la base duquel une subvention sera demandée à la région Centre-Val de Loire.

EMP 04 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Action européenne 2016-2017 et projet 2017-2018 - Plan de financement - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé les projets d'action européenne du CFA en 2017 et leurs plans de financement,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions liées aux différents projets mis en place.



EMP 05 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Programme de formation continue en direction des adultes pour l'année 2017 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le programme 2017 de formation professionnelle continue en direction des adultes proposé par le CFA qui s'inscrit dans l'appel à projets régional concernant les actions de savoirs de base,

- autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer les conventions relatives aux visas retenus à passer avec la région Centre-Val de Loire ainsi que tout document y afférent.

EMP 06 - Emploi - Centre de formation d'apprentis - Projet Trans Europe Centre - Soutien à la mobilité européenne des apprentis(e)s - Attribution de bourses " Erasmus + " - Approbation d'une convention type de placement et d'une convention type de versement à passer avec les jeunes en post-apprentissage.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention-type à passer avec chaque employeur et chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA effectuant son post-apprentissage dans un pays étranger de l'Union européenne,

- a autorisé M. le Président à signer les conventions,

- a approuvé la convention-type d'attribution de bourse Erasmus + à passer avec chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA, d'un montant de 140 € par semaine de stage effectuée,

- a autorisé M. le Président à signer lesdites conventions pour l'année 2017,

EMP 07 - Emploi – Attribution d'une subvention à l'association 2000 emplois 2000 sourires..

Le conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement de 1 600€ à l'association « 2000 emplois 2000 sourires » pour le forum du même nom.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement et eau potable - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (hameau des Muids) - Facturation, perception et reversement des redevances d'assainissement et eau potable au profit de la communauté urbaine – Intégration de la redevance eau potable à la convention passée avec la société Veolia et possibilité de prolonger la durée – Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec la société Veolia ayant pour objet d'intégrer la facturation, l'encaissement et le reversement du produit de la redevance eau potable en plus de la redevance d'assainissement au profit de la communauté d'agglomération pour le hameau des Muids sur la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et de prévoir la possibilité de renouveler ladite convention deux fois un an à son échéance prévue le 31 décembre 2018 :

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention :

ASST 02 - Assainissement - Commune de Semoy - Facturation, perception et reversement de la redevance d'assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société Veolia Eau ayant pour objet la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire sur le territoire de la commune de Semoy ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;



ASST 03 - Assainissement – Transport et traitement des effluents d'une commune extérieure – Convention de raccordement au réseau d'assainissement de la commune de Donnery – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention ayant pour objet de définir la nature de la prestation de traitement des effluents amenés par la commune de Donnery aux ouvrages d'assainissement communautaires, ainsi que les modalités techniques et financières et les droits et obligations de chacun des contractants,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Echange de voirie avec le Département du Loiret - Convention relative au fonctionnement de l'éclairage public de voies de la communauté d'agglomération transférées au département du Loiret - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec le conseil départemental du Loiret relative au fonctionnement de l'éclairage public de voies transférées de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au département du Loiret : tangentielle est et tangentielle ouest,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le 20 DEC. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Éric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.